

LUXEMBOURG



Intervention de

M. Jean Olinger
Chargé d'affaires a.i.
du Grand-Duché de Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Débat ouvert du Conseil de Sécurité des Nations Unies
sur les femmes, la paix et la sécurité

New York, le 5 octobre 2009

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président,

Le Luxembourg soutient pleinement la déclaration prononcée ce matin par la Suède au nom de l'Union européenne et félicite la Présidence vietnamienne du Conseil pour avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui.

En outre, nous aimerions saluer la résolution 1889 que le Conseil de Sécurité vient d'adopter, de même que les résolutions 1882 et 1888 relatives aux femmes et enfants dans les conflits armés.

Ce débat ouvert marque une nouvelle fois l'anniversaire de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, la première résolution votée par le Conseil qui traite spécifiquement de l'impact de la guerre sur les femmes et reconnaît le rôle des femmes dans gestion et la résolution des conflits et leur contribution pour la recherche d'une paix durable.

Malheureusement, nous devons constater que les progrès dans la mise en œuvre des recommandations y arrêtées restent insatisfaisants.

L'année 2010 sera une année particulièrement importante car elle nous donnera l'occasion, lors de la célébration du 15^e anniversaire de la Conférence Pékin ainsi que le 10^e anniversaire de la résolution 1325 et de la session ministérielle de l'ECOSOC dédiée à l'autonomisation des femmes, de faire le point sur le travail accompli et surtout d'identifier les insuffisances afin de pouvoir y remédier de manière efficace.

Nous espérons par ailleurs que l'année 2010 sera l'année de la mise en place de l'entité du genre auprès du Secrétariat des Nations Unies car nous sommes persuadés que la création rapide d'une telle entité renforcera grandement la cohérence de l'action déployée au sein du système onusien au profit des femmes.

Monsieur le Président,

Les femmes et les filles sont souvent les principales victimes de conflits et ont des besoins spécifiques à l'issue de ces conflits, en particulier lorsqu'elles ont été déplacées, réfugiées, maltraitées ou mutilées par des mines anti-personnel, comme l'a si justement mentionné Mme Alberdi ce matin. Ces besoins spécifiques doivent être pris en compte dans l'évaluation des besoins d'un pays pour sortir définitivement d'un conflit.

Dans les situations post-conflit, les femmes doivent par ailleurs devenir des moteurs importants pour la paix et la sécurité dans leurs communautés. Il est en effet crucial que les femmes soient engagées davantage dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix à tous les niveaux. L'implication des femmes dans les processus décisionnels dès le départ devrait ultérieurement leur assurer une meilleure participation dans les efforts de développement.

De manière générale, le Luxembourg souscrit pleinement aux recommandations du Secrétaire général dans son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1325. Mon pays salue en particulier les mesures proposées au Conseil de Sécurité de s'employer avec vigueur à poursuivre une stratégie visant à accroître la participation des femmes dans tous les processus de paix, en particulier dans le cadre des négociations de paix et de la médiation.

Quant aux Etats membres, ceux-ci devront faire preuve de volonté politique pour pleinement mettre en œuvre la résolution 1325. Il leur incombera en particulier de recourir à toutes les dispositions existantes du droit international, du droit international humanitaire et du droit pénal international de même que de ne pas tolérer l'impunité et de transférer devant les tribunaux nationaux et internationaux les personnes soupçonnées de crime envers les femmes.

Le Conseil de Sécurité pourrait aider les Etats membres dans leurs efforts de mise en œuvre de la résolution 1325 en mettant en place, comme le recommande le Secrétaire général, un mécanisme de suivi clair, continu et exhaustif qui permette d'examiner les progrès accomplis.

Le Luxembourg souligne en outre le rôle important que peut jouer la Commission de consolidation de la paix pour encourager toutes les parties, dans les pays dont elle s'occupe, à prévoir dans leurs stratégies de consolidation de la paix, la participation des femmes et de veiller à ce que les organisations féminines de la société civile soient effectivement consultées et représentées dans les formations spécifiques par pays.

On pourrait aussi envisager que le Conseil de sécurité et l'ECOSOC entament un dialogue sur la meilleure manière d'aborder les effets néfastes des conflits sur les femmes et de réfléchir sur les façons d'impliquer les femmes à participer pleinement dans les efforts de paix et de reconstruction post-conflit.

Monsieur le Président,

Mon pays veille à l'inclusion systématique de la dimension du genre dans ses projets de coopération pour mieux répondre aux Objectifs du Millénaire pour le développement et soutient pleinement les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes ainsi que le travail exhaustif des organisations non gouvernementales pour assurer une participation paritaire des femmes dans les situations post-conflit. Nous nous félicitons enfin de la participation à ce débat d'une Représentante du Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité.

Je vous remercie.